

École Marie-de-l'Incarnation

5446, rue Angers

Montréal (Québec)

H4E 4A3

Téléphone : 514 732-1451

Télécopieur : 514 732-1453

S.D.G. : 514 732-1456

Conseil d'établissement : mdli.ce.info@gmail.com



AGENDA SCOLAIRE

Identification

prénom : _____ nom : _____

adresse : _____

ville : _____ code postal : _____

titulaire : _____ classe : _____

Informations importantes

En cas d'urgence

téléphone à la maison : _____ nom : _____

téléphone au travail : _____ nom : _____

autre no de téléphone : _____ nom : _____

no d'assurance maladie : _____

date de naissance : _____ allergie(s) : _____

JEUNESSE J'ÉCOUTE : 1 800 668-6868

HORAIRE QUOTIDIEN

MATERNELLE 5 ANS

AM	8h20	Entrée des élèves
	8h25 à 11h05	Cours
DINER	11 H 05 À 12 H 50	
PM	12h50	Entrée des élèves
	12h50 à 15h05	Cours

1^{ER}, 2^E ET 3^E CYCLES

AM	8h25	Entrée des élèves
	8h30 à 11h35	Cours
DÎNER	11h35 à 12h55	
PM	12h55	Entrée des élèves
	13h00 à 15h30	Cours

N.B. : Tous les vendredis PM les élèves terminent à 14h50 (maternelle incluse)

INFO-PARENTS

1. **SECRETARIAT**

Avant-midi : 8h00 à 11h30
Après-midi : 12h45 à 16h00
Téléphone : (514) 732-1451

2. **AGENDA**

Les parents doivent le consulter à tous les jours. Ils y trouvent les messages importants des intervenants de l'école.

3. **ABSENCES ET RETARDS**

Nous vous demandons, autant que possible, de prendre les rendez-vous chez le dentiste ou chez le médecin, en dehors des heures de classe ou lors des journées pédagogiques.

Tous les matins, les absences sont signalées au secrétariat à 8h30. Si votre enfant est malade, nous vous demandons de prévenir le secrétariat avant 8h30.

Si vous prévoyez que votre enfant s'absente, nous vous demandons d'en aviser son titulaire par écrit en utilisant l'agenda.

Attention : Les retardataires « à répétition » s'exposent à des sanctions : les parents seront avisés.

4. **DÉPART HÂTIF :**

Tout départ avant la fin des cours doit être signalé par écrit dans l'agenda. L'enfant devra présenter le message au secrétariat avant de quitter.

5. CONDUITE (Billet d'infraction)

Afin de favoriser les bonnes habitudes à prendre à l'école et dans la société, des billets d'infraction sont remis aux enfants qui transgressent les règles établies par l'école. Ces billets entraînent des conséquences désagréables. Voici un exemple de billet d'infraction et les conséquences reliées :

Billet d'infraction jaune

Nom : _____	Date: _____
<input type="checkbox"/>	Je respecte mon environnement.
<input type="checkbox"/>	Je prends mon rang correctement et je circule calmement.
Commentaires : _____	
Signature du parent : _____	Signature du titulaire : _____

Conséquences :

1. Au premier et au 2^e billet, perte d'une récréation.
2. Au 3^e billet dans le mois, retenue du vendredi de 14h50 à 15h35 et copie du code de vie.
3. À la 2^e retenue, rencontre avec l'enseignant, la direction et les parents et mise en place d'un plan d'action.
4. À la 3^e retenue, obligation de se présenter à une journée pédagogique.

Billet d'infraction rouge

Nom : _____	Date: _____
<input type="checkbox"/>	Je respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes.
Commentaires : _____	
Signature du parent : _____	Signature du titulaire : _____

Conséquences:

1. Perte d'une récréation et retenue du vendredi dans la même semaine.
2. Copie du code de vie.

Le nombre de billets est effacé à la fin de chaque mois. Cependant, le nombre de retenues reste au dossier.

Toute violence et/ou impolitesse graves seront sanctionnées. Une rencontre est alors cédulée avec les parents, l'enseignant et la direction. Une suspension est possible selon la gravité des paroles et/ou du geste.

6. FERMETURE D'ÉCOLE

Lorsque la C.S.D.M. ferme ses écoles, elle diffuse des messages à compter de 6h30 aux principaux postes de radio. Il est inutile à ce moment-là de téléphoner à l'école. Si la direction doit retourner les élèves, elle le fera avec une lettre explicative. Toujours prévoir un endroit où votre enfant pourra se rendre s'il n'y avait personne à la maison.

7. TENUE VESTIMENTAIRE ET OBJETS PERSONNELS

L'enfant doit porter une tenue vestimentaire **appropriée** à un milieu scolaire. Il en va de même pour la coiffure. Nous vous demandons de tenir compte de la météo pour la tenue vestimentaire de votre enfant (bottes de pluie, imperméable, bottes d'hiver, tuque, mitaines, etc.)

Beaucoup de vêtements sont perdus et non réclamés. L'identification des vêtements, des souliers et des bottes, des sacs à dos, des boîtes à lunch, des articles scolaires, est une mesure de sécurité que nous vous proposons d'adopter.

Pour l'éducation physique, l'enfant doit porter un chandail à manches courtes, une culotte courte ou un survêtement et des souliers de course. Ce costume est obligatoire. En tout temps, pour des raisons de sécurité, l'élève devra porter des souliers.

Nous demandons aux élèves de ne pas apporter d'argent ou d'objets de valeur. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Tous les jouets sont interdits (cartes, baladeurs, jeux électroniques, jouets de collection, balles, lecteur MP3, IPOD, cellulaires...). Les cordes à danser, les élastiques et les ballons sont permis. Au son de la cloche, à chaque entrée, tout objet doit être tenu dans les mains de l'élève.

8. COLLATION

Nous encourageons les enfants à apporter une collation santé à l'école : fruits, bâtonnets de légumes, fromage... À l'école, je m'abstiens de mâcher de la gomme, de manger des graines de tournesol en écale de même que des aliments sans valeur nutritive.

9. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, **tous les adultes parents ou autres doivent se présenter à l'école par l'entrée principale au 5446 Angers.**

10. ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité nous vous informons qu'il y a surveillance sur la cour à compter de 8h20 le matin et de 12h50 le midi. Il y a surveillance en tout temps pour les élèves qui fréquentent le service de garde et pour toute la période du dîner pour les élèves qui dînent à l'école. Pour tous les autres, il est donc demandé de ne pas arriver à l'école avant les moments de surveillance.

11. ASSURANCES

En début d'année, une compagnie d'assurance agréée par la C.S.D.M. soumet des services d'assurance-accident aux parents. Si vous ne possédez pas de plan d'assurance personnel (ou de groupe) à votre travail, vous pouvez considérer l'offre.

À noter que les frais d'ambulance ne sont pas défrayés par ce plan.

12. RENCONTRE À L'ÉCOLE

Nous vous demandons d'éviter de venir rencontrer les titulaires au moment où ceux-ci sont en fonction auprès d'un groupe d'élèves, dans la cour ou en classe. Si vous désirez rencontrer un enseignant, vous devez demander un rendez-vous dans l'agenda ou téléphoner à l'école pour fixer une rencontre.

13. DEVOIRS ET LEÇONS

Selon le titulaire, vous serez peut-être invités à signer les travaux scolaires. Ce sera l'occasion d'encourager votre enfant et de vous intéresser à ses progrès.

Superviser régulièrement les travaux de votre enfant demeure un excellent moyen d'établir un contact positif avec lui.

14. INFORMATIONS OU AUTRES

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant l'école ou le cheminement de votre enfant, vous pouvez téléphoner à l'école et au besoin laisser un message au titulaire de votre enfant. Mais avant tout, vous pouvez utiliser l'agenda de votre enfant en y inscrivant un court message.

15. SITUATION D'URGENCE

En cas d'urgence (accident, maladie ou autre) nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais. **Il est donc important de nous fournir 2 numéros de téléphone pour vous rejoindre. Il est nécessaire de nous informer immédiatement de tout changement de numéro de téléphone.**

16. SORTIES ÉDUCATIVES

Ce sont des journées régulières de classe ; toute absence devra être motivée.

17. BIBLIOTHÈQUE

Si l'élève perd ou endommage un livre, nous lui demanderons de s'acquitter du coût de remplacement.

18. Vol, vandalisme, activation de l'alarme-incendie

Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.

19. SERVICE DE GARDE

Lors des journées pédagogiques, le service de garde demeure ouvert à l'ensemble des élèves de l'école. Le coût de ces journées est de 7.00\$. Des frais supplémentaires seront demandés pour toutes activités spéciales (cinéma, piscine etc.) En ce qui concerne la semaine de relâche, un sondage sera fait afin de connaître vos besoins.

Pour de plus amples informations : 514 732-1456.

20. MÉDICAMENTS

Pour administrer un médicament à un élève, l'école doit recevoir une autorisation écrite des parents et des indications précises quant à la posologie.

21. PARENTS SUR LA COUR

Pour favoriser la sécurité et le bien-être de tous, nous demandons aux parents de rester le long de la clôture. Nous vous rappelons que les animaux sont strictement interdits à l'école.

22. BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Ce service est simple, gratuit et confidentiel. L'ombudsman de la CSDM est un intermédiaire indépendant, accessible et neutre. Pour en savoir plus :

WWW.csdm.qc.ca/ombudsman téléphone : 514.789.2422

courriel : ombudsman@csdm.qc.ca

23 Ligne Info-parents : 514-596-CSDM (2736) du lundi au jeudi de 11 heures à 15 heures et le site Web de la CSDM : www.csdm.qc.ca

CONTRAT D'ENGAGEMENT (DU PARENT ET DE L'ENFANT) VIS-À-VIS LES RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ET VIS-À-VIS SON CODE DE VIE

Moi, _____
Nom de l'élève et du parent

je m'engage à respecter les règles et fonctionnement de l'école Marie-de-l'Incarnation ainsi que son code de vie.

Signature de l'élève: _____

Signature des parents: _____

Date: _____
Année mois jour

CODE DE VIE

Afin que nous puissions vivre tous ensemble en harmonie, il est essentiel d'établir des règles d'éthique basées sur le respect de soi, des autres et de l'environnement. Voici les règles du code de vie de ton école.

RESPECT DE SOI

Je viens à l'école tous les jours.

Pour apprendre à réussir.

J'arrive à l'heure.

Pour profiter explications et ne pas déranger.

J'apporte tout le matériel nécessaire (cahiers, livres, crayons, agenda, costume d'éducation physique).

Pour bien participer aux activités.

Je fais le travail demandé à l'école et à la maison.

Parce que je veux apprendre et montrer ce que je sais.

RESPECT DES AUTRES

Je m'exprime poliment avec tous.

Pour respecter les autres et me faire respecter.

Je règle mes conflits de façon pacifique.

Pour vivre en harmonie avec les autres.

Je respecte les consignes des adultes.

Pour ma sécurité et mon bien-être.

Je circule calmement et selon les consignes.

Pour ma sécurité et celle des autres.

Je communique toujours en français.

Pour bien me faire comprendre.

J'offre mon aide à un élève en difficulté.

Pour la sécurité et le bien-être des autres.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Je prends soin du matériel mis à ma disposition.

Pour permettre à tous d'en profiter.

Je contribue à la propreté et à l'embellissement de mon environnement.

Pour me sentir bien et fier de mon école.

GESTES RÉPARATEURS

Voici des suggestions pour «réparer» ton geste désagréable;
C'est-à-dire trouver une façon de te réconcilier avec les autres.

Respect de soi et des autres

- Je m'explique calmement.
- Je reconnais mes erreurs.
- Je présente mes excuses.
- Je fais une surprise agréable à celui ou celle à qui j'ai fait de la peine (écrire « un mot gentil », rendre service).
- Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que je provoque.

Respect de l'environnement

- Je ramasse les objets que je laisse traîner.
- J'utilise ma récréation pour ramasser des papiers.
- Je répare ce que j'ai endommagé.
- Je nettoie le pupitre que j'ai sali.
- J'efface les « graffitis » que j'ai écrits.
- Je travaille pour l'école en compensation du livre ou de l'objet que j'ai abîmé et que je ne peux rembourser (aider le concierge, la secrétaire etc).
- Je marche calmement = (Respect des autres)
- Je refais le trajet en marchant, montant, descendant l'escalier calmement.

CONSÉQUENCES DÉSAGRÉABLES

Si j'aide ou encourage quelqu'un d'autre à ne pas respecter le code de vie, si je choisis de ne pas respecter le code de vie, je dois accepter l'une ou plusieurs des conséquences suivantes:

- Je reçois un avertissement verbal.
- Je fais une réflexion écrite. J'écris le règlement non respecté.
- Je suis retiré de l'activité.
- Je suis retiré du groupe. Je fais un travail supplémentaire.
- Je fais une retenue après la classe.
- Je suis privé d'une partie ou de toute la récréation.
- Je remplace ou rembourse le matériel endommagé. Mon enseignant écrit un message dans l'agenda.
- Je fais signer par mes parents les avertissements inscrits à mon agenda.
- Je suis suspendu de l'école avec des travaux à réaliser.
- À mon retour je dois rencontrer la direction avec mes parents.
- Je suis convoqué avec mes parents à une rencontre avec un ou des intervenants de l'école.

L'énumération ci-dessus n'est pas en ordre chronologique. Selon les cas une ou des conséquences pourront être appliquées.